

## fiche d'identité

- **NOM** : Ateca.
- **LIEU** : Montauban, Tarn-et-Garonne.
- **ACTIVITÉ** : fabrication et mise au point de procédés spéciaux et de matériaux pour l'aéronautique.
- **DATE DE CRÉATION** : 1981.
- **EFFECTIF** : 21 personnes.

## l'essentiel

- **LES ACTIVITÉS** des ateliers généralent des nuisances sonores subies par le personnel et le voisinage.
- **UNE INTERVENTION** du centre de mesures physiques de la Carsat Midi-Pyrénées a permis d'identifier les sources sonores prépondérantes. L'entreprise a trouvé un interocuteur spécialisé pour la guider dans la définition et la priorisation des actions correctives à mettre en place.
- **DES SOLUTIONS** ont été apportées sur tous les secteurs concernés par les nuisances sonores. L'entreprise a pu bénéficier d'un accompagnement via une aide financière simplifiée de la Carsat.

## LE CHIFFRE

70

entreprises ont été aidées dans le cadre de l'aide financière simplifiée pour la réduction des nuisances sonores mise en place par la Carsat Midi-Pyrénées en 2014.



© Vincent Nguyen pour l'INRS

## BRUIT

## Une nuisance traquée en tout point

À MONTAUBAN, dans le département du Tarn-et-Garonne, Ateca est une PME spécialisée dans la mise en œuvre de procédés spéciaux et le développement de matériaux pour l'industrie aéronautique. À la suite du diagnostic des nuisances sonores, elle a lancé, avec l'appui du Centre de mesures physiques de la Carsat Midi-Pyrénées, un programme d'actions visant à réduire le bruit.

Le bruit était un peu partout, mais il était surtout permanent. Tout le monde, pourtant, semblait s'être plus ou moins habitué. À Montauban, dans le département du Tarn-et-Garonne, Ateca, une entreprise de 21 salariés fondée il y a un peu plus de 35 ans, développe des savoir-faire en métallurgie pour l'industrie aéronautique. Initialement spécialisée dans le traitement thermique (fours travaillant sous vide), elle a élargi ses compétences avec la mise en place d'une activité laser (centres d'usinage cinq axes

pour la découpe, le perçage et la soudure) et d'une activité brasage sous vide, par induction et à la flamme. En parallèle, elle a développé des matériaux de type sphères creuses métalliques destinés à la fabrication d'absorbeurs d'énergie. Son site industriel, isolé au milieu d'une zone urbaine, a connu plusieurs extensions. Si à la conception, l'isolation phonique de certains bâtiments était prévue, l'extrême diversification des activités a fini par générer trop de nuisances. « Le bruit s'est installé, sans qu'il y ait de véritable plainte exprimée

Grégory Brasseur

“

Il existe des mesures de prévention éprouvées, des plus simples aux plus complexes, qui peuvent permettre de traiter le problème à la source.

”

par les salariés, ni de traduction en termes d'accident du travail ou de maladie professionnelle, indique Laurent Hardy, contrôleur de sécurité au centre de mesures physiques de la Carsat Midi-Pyrénées. Dans l'usine, les opérateurs portaient des protecteurs individuels contre le bruit, mais ça n'allait pas plus loin. »

Pourtant, il existe des mesures de prévention éprouvées, des plus simples aux plus complexes, qui peuvent permettre de traiter le problème à la source. « Comme nous avons un programme régional visant à la réduction de l'exposition aux nuisances sonores des salariés des entreprises, poursuit Laurent Hardy, j'ai suggéré une intervention du Centre de mesures physiques pour cartographier le niveau sonore dans les ateliers et accompagner l'en-

treprise dans la mise en œuvre d'actions correctives. »

### Encoffrements et pièce insonorisée

Ateca saisit l'opportunité début 2015. L'évaluation a lieu dans des conditions d'activité normales. Les résultats sont peu satisfaisants : les niveaux de bruit enregistrés dépassent 80 dB(A) dans les ateliers et même 90 dB(A) à proximité de certains équipements comme des ventilateurs installés à l'extérieur. Un travail en commun se met alors en place autour d'actions proposées et priorisées par la Carsat, ce qui permet à l'entreprise de bénéficier alors d'une aide financière simplifiée, à hauteur de 40% de l'investissement. « Le bruit est un sujet complexe, qui nécessite du temps et sur lequel

Le calme est revenu dans l'atelier laser avec la mise en place d'un silencieux au niveau du ventilateur du système d'aspiration de la machine de découpe 3D. Bien qu'installé à l'extérieur de l'atelier, celui-ci était très bruyant, générant des problèmes de voisinage mais également des nuisances pour les salariés travaillant à proximité.

### LE BRUIT ET LA RÉGLEMENTATION

La réglementation dit qu'il faut réduire l'exposition au bruit par des mesures techniques ou organisationnelles. Au-dessus d'une exposition quotidienne supérieure à 80 dB(A) pour les bruits continus ou 135 dB(C) pour les bruits impulsionnels, il faut informer les travailleurs, les former et mettre à leur disposition des protecteurs individuels contre le bruit (PICB). Les travailleurs peuvent aussi bénéficier d'un examen audiométrique préventif. Au-dessus de 85 dB(A) ou de 137 dB(C), il faut veiller au port effectif des PICB et signaler les lieux de travail concernés. L'exposition au bruit, compte tenu du port du PICB, ne doit jamais dépasser un niveau quotidien de 87 dB(A) ou un niveau de pression acoustique de crête de 140 dB(C).

nous ne souhaitons pas avancer à l'aveugle, explique Thierry Laluc, directeur technique de l'entreprise. Le diagnostic est essentiel. L'élément déclencheur a été d'avoir un interlocuteur à la Carsat qui connaisse le milieu industriel et nous apporte son expertise. Une petite entreprise comme la nôtre qui n'a pas en face d'elle quelqu'un qui sait véritablement de quoi il parle est démunie. »

Concrètement, dans l'atelier traitement thermique, il a fallu travailler sur la réduction du bruit émis par les groupes de pompes à vide des fours. Des caissons avec parois absorbantes ont été mis en place autour de chaque pompe, en prévoyant un système d'évacuation des calories. Les accès nécessaires pour les opérations de maintenance ont été préservés. Pour toutes ses opérations de saisie et de contrôle, Jean-Louis Lafarge, responsable de l'atelier, travaille désormais dans une pièce insonorisée d'où il voit les fours : « Je fais ce travail dans un environnement calme qui me permet de me concentrer, explique-t-il. Et



© Vincent Nguyen pour l'INRS



Dans l'atelier traitement thermique, le responsable des opérations travaille désormais dans une pièce insonorisée d'où il voit les fours.



© Vincent Nguyen pour l'IMRS

*lorsque je vais en préparation dans l'atelier, il n'y a plus de problème puisque la source de bruit principale a été encoffrée. Au quotidien, c'est nettement moins fatigant ! »*

### Nouveaux outils et avantages divers

Un peu plus loin, dans l'atelier laser, le calme est également revenu. La machine de découpe 3D est dotée d'un système d'aspiration à gros débit, avec un ventilateur très bruyant installé à l'extérieur de l'atelier. Des niveaux de bruit supérieurs à 90 dB(A) étaient enregist-

trés, générant des problèmes de voisinage mais également des nuisances pour les salariés travaillant de l'autre côté de la cloison, dans des bureaux, ainsi que dans l'atelier brasage. Le problème a été résolu avec la mise en place d'un silencieux. Toujours dans ce secteur, il a fallu pour le groupe froid d'une machine, installé lui aussi à l'extérieur, isoler la paroi avec de la mousse absorbante et créer, au-dessus du groupe, une réhausse rectangulaire dont les parois sont également revêtues de matériau absorbant acoustique.

*« Nous avons également fait des modifications dans l'atelier brasage, en mettant en place un silencieux sur le système d'aspiration d'une hotte aspirante (là aussi à l'extérieur) et en changeant un outil bruyant utilisé pour un contrôle qualité », poursuit Thierry Laluc. « À cette étape, on trempe la pièce dans un bain contenant un produit fluorescent avant de la présenter à la lumière noire pour vérifier la qualité du brasage, explique Nicolas Combres, un opérateur. Pour chasser le produit de contrôle, on travaillait à forte pression avec un équipement, extrêmement bruyant. Celui-ci a été remplacé et nous a permis de gagner également en maintenance. »*

*« Je crois que, si on montre aux salariés que l'on prend soin de leur santé, ils se sentent davantage concernés par leur travail. Et pour une petite entreprise, c'est vital », souligne Philippe Vie, P-DG d'Ateca. Réduire le bruit n'a pas d'incidence directe sur la production. Pour autant, offrir un meilleur environnement de travail aux salariés est forcément bénéfique. Sur les différents points identifiés dans l'usine, les niveaux sonores initiaux étaient tous supérieurs à 80 dB(A). Ils ont été ramenés en dessous de 70 dB(A). Pour le bénéfice de tous. ■*

## ■ UNE RÉGION ENGAGÉE SUR LA RÉDUCTION DU BRUIT

*« Un plan d'action régional a été lancé par la Carsat Midi-Pyrénées pour sensibiliser les employeurs à la prévention des nuisances sonores. La finalité est la mise en œuvre d'un programme comprenant au moins une action collective qui ne soit pas le rappel de consignes ou le port des EPI », explique Michel Cunnac, responsable du Centre de mesures physiques de la Carsat Midi-Pyrénées.*

Ce plan d'action se décline en quatre axes :

- Impliquer les partenaires et notamment les services de santé au travail pour démultiplier l'action notamment vers les TPE. Une aide financière simplifiée a été montée avec ces services ;
- cibler les entreprises ayant connu dans

l'année (ou dans les quatre années ayant précédé le lancement du programme) des surdités professionnelles reconnues ou un accident du travail en lien avec les nuisances sonores. 114 entreprises ont été ciblées sur la durée du programme :

- intervenir auprès d'entreprises pour lesquelles un problème de bruit a été relevé par les agents des Carsat sur le terrain, sans qu'il y ait eu de traduction en termes d'accident du travail ou de maladie professionnelle. 137 dossiers ont ainsi été suivis, notamment celui de l'entreprise Ateca :
- démultiplier et sensibiliser au travers d'actions collectives : forums, matinées employeurs, formations...